

Uniquement pour les titres au nominatif pur

Ce document est à retourner complété, signé et accompagné des justificatifs demandés, sinon il ne pourra être traité.

Pour les fêtes de fin d'année, **anticipez dès le mois d'octobre**, vos transmissions de titres, pour leur enregistrement avant le 31 décembre.

01/2023

GC-DM

INFORMATIONS SUR LE PRESENT D'USAGE :

- Le présent d'usage s'exerce indépendamment d'une donation.
- Le présent d'usage est un cadeau, de faible valeur, fait à l'occasion d'un événement particulier (naissance, mariage, Noël, anniversaire, examen, autres), qui ne doit pas entraîner l'appauvrissement du donateur.
- Il est généralement admis, sur le plan civil et fiscal, qu'un présent d'usage échappe aux périmètres de la succession du donateur.
- Un présent d'usage s'établit sans passer devant un notaire.

DONATEUR :

N° d'identifiant(Mention obligatoire)

Monsieur Madame

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone portable ⁽¹⁾ E-mail ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de certains services peut requérir l'usage de notification par e-mail ou SMS ; renseigner ces éléments permet à l'utilisateur d'accéder aux informations dans l'Espace Actionnaire et de passer des ordres de bourse en ligne. Pour les titulaires mineurs ou majeurs protégés, indiquer le numéro de portable et l'e-mail du représentant.

En renseignant son e-mail et son numéro de portable lors de son inscription, l'utilisateur accepte qu'Air Liquide recueille ces informations. Air Liquide communique principalement par e-mail ; l'utilisateur ne recevra aucune sollicitation publicitaire.

Demande à Air Liquide de prélever sur mon compte-titres au nominatif pur :

Nombre total de titres à donner(En chiffres)

.....(En lettres)

Indiquez impérativement le nombre de titres que vous souhaitez donner par code valeur.

Pour connaître le détail de votre portefeuille, reportez-vous à votre situation de compte, téléchargeable depuis votre Espace Actionnaire, dans la rubrique « Mon portefeuille ».

	Droit à la prime en 2023	Droit à la prime en 2024	Droit à la prime en 2025	Droit à la prime en 2026
Code Valeur	FR0000053951	FR00140063P7	FR001400D5Z6	FR0000120073
Nombre de titres à donner	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Sans instruction de votre part, la Direction du Service Actionnaires appliquera la règle fiscale suivante : dans un même code valeur, les titres les plus récents seront prélevés en priorité pour les inscrire au nom du donataire au titre de présent d'usage.

En faveur de :

DONATAIRE

N° d'identifiant ⁽¹⁾

Je ne connais pas l'identifiant de son compte au nominatif pur

Le donataire n'a pas de compte ⁽²⁾

Monsieur Madame

Nom Prénom

Nom de jeune fille

Adresse (fiscale)

Code postal Ville

Téléphone portable E-mail ⁽³⁾

Né(e) le À Département Pays

Lien de parenté avec le donateur

⁽¹⁾ A remplir si le donataire a déjà un compte au nominatif pur.

⁽²⁾ Convention de compte-titres à télécharger depuis le site www.airliquide.com, depuis l'onglet "Actionnaires" puis la sous-section "Vos documents essentiels", partie "Transmission de patrimoine".

⁽³⁾ La Direction du Service Actionnaires communique principalement par e-mail. Vous ne recevrez aucune sollicitation publicitaire de notre part.

Si **mineur**, coordonnées du représentant légal : Père Mère Autre

Monsieur Madame

Nom Prénom

Adresse (fiscale)

Code postal Ville Pays

Motif du présent d'usage :

Cadeau de Noël Anniversaire Examen Autre

Fait à le

Signature du DONATEUR (obligatoire)

Signature du DONATAIRE
(ou de son représentant légal)

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont obligatoires. Elles sont collectées par L'Air Liquide SA – 75 Quai d'Orsay 75007 Paris – à des fins de gestion des titres.

Pour répondre aux obligations légales, les données peuvent être communiquées aux autorités compétentes. Par ailleurs, les outils utilisés pour la gestion des titres peuvent entraîner la transmission de ces données personnelles auprès de prestataires situés dans des pays non-membres de l'EEE (notamment USA) à des fins d'hébergement. Dans ce cas, nous prenons les mesures nécessaires pour garantir un niveau adéquat de protection de vos données par la signature des Clauses Contractuelles Type de la Commission Européenne.

Dans un but anti-blanchiment, les données peuvent être communiquées à l'administration fiscale française.

Les données personnelles seront conservées pendant les 5 années civiles pleines suivant la clôture du compte. Les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité sur les données personnelles que vous avez fournies ainsi que le droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort et de demander la limitation du traitement vous concernant peuvent être exercés auprès du Service actionnaires :

- par courrier postal à l'adresse : AIR LIQUIDE Direction du Service Actionnaires - TSA 91948 - 62978 ARRAS Cedex 9 ;
- via notre formulaire de contact en ligne : <https://www.airliquide.com/fr/groupe/contactez-nous-rgpd>

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données personnelles compétente, en France la CNIL. Coordonnées du délégué à la protection des données : Laurence Thomazeau – L'Air Liquide S.A. – 75 quai d'Orsay – 75007 Paris.